

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Réinventer son territoire touristique avec des Objectifs de Développement Durable (ODD) comme boussole**

Objectifs de la formation

1. Comprendre les ODD comme un cadre de référence pour accompagner la transition des territoires touristiques.
2. Lire et analyser le territoire à travers le prisme des ODD afin d'identifier les enjeux prioritaires et les leviers de transformation.
3. Construire les bases d'une feuille de route territoriale, en mobilisant les ODD comme outil d'aide à la décision, de coopération entre acteurs et de pilotage de la transition.

Public attendu : Professionnels du tourisme de structures institutionnelles : Office de Tourisme, Agence de Développement Touristique, Comité Départemental, Comité Régional de Tourisme, collectivités territoriales, acteurs institutionnels du tourisme

- Chargé de Communication/relations Presse
- Responsable Marketing
- Chargé des Media Sociaux/Community Manager
- Responsable Développement
- Conseillers en séjour
- Responsable Qualité
- Responsable RSE
- Content Manager
- Responsable Promotion
- Responsable Événementiel

Prérequis : pas de prérequis. Une connaissance générale des enjeux de durabilité du tourisme est un plus.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Outils pédagogiques : apports théoriques, Quizz, Cartographie systémique
- Support : la formatrice utilisera un support powerpoint pour la partie théorique, qui sera transmis en intégralité aux stagiaires à l'issue de la formation
- Outils de suivi : feuille de présence émargée par la formatrice, feuille de route individuelle

Modalités d'évaluation et de suivi

- La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis à vis des prérequis et objectifs, avec un questionnaire d'évaluation des connaissances et de recueil des attentes et besoins,
- La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation déjà abordés.
- L'atteinte des objectifs pédagogiques est évaluée à la fin de chaque formation avec un questionnaire de validation des acquis.
- Un questionnaire de satisfaction complété par les participants en fin de formation évalue leur satisfaction immédiatement après la formation.

- Une attestation de participation est adressée à chaque participant.

Moyens matériels pour participer à la formation

- Chaque participant devra disposer d'un ordinateur, d'une connexion Internet haut débit (supportant une séance visio). Un casque audio est également recommandé pour plus de confort.

Format : à distance. Mise à disposition d'une salle de visioconférence permettant de visualiser les supports et outils de formation, de voir et d'entendre le formateur et d'interagir avec lui.

Nombre de participants : 15 participants maximum

Accessibilité : en cas de situation de handicap d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail avant **jeudi 12 novembre 2026**, à isabelle.chevassut@atout-france.fr afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

Le délai d'accès à nos formations est de 7 jours précédents le 1^{er} jour de la formation. Ce délai est indicatif. En fonction du nombre d'inscrits, il peut être réduit. N'hésitez pas nous consulter pour connaître les places disponibles.

Modalités d'accès à nos formations : les inscriptions sont possibles via le formulaire en ligne ou du bulletin accessibles à partir de page dédiée à la formation sur www.atout-france.fr. Le bulletin complété est à adresser à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Type d'action de formation : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances (au sens de l'article L6313-1 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances).

Formatrice : Marie DORAY

Programme : joint en annexe

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Date : jeudi 19 novembre 2026, de 9h00 à 13h30 et de 13h30 à 17h00

Durée : 7 heures

Lieu : à distance

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivent :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Adhérent Atout France : frais de formation

Non adhérent Atout France : frais de formation

665,00 € HT X =€

885,00 € HT X =€

133,00 € (TVA 20 %) X = €

177,00 € (TVA 20 %) X = €

798,00 € TTC X = €

1 062,00 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise. Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de

200/216, rue Raymond Losserand – CS 60043 – 75680 Paris Cedex 14 – France - Document établi le 04/03/26
Siret 340 709 211 00080 - APE 8413Z - Tél : 33 (0)1 42 96 70 00 | www.france.fr | www.atout-france.fr

préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :
.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir signaler, avant **jeudi 12 novembre 2026**, par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr, afin de mettre en place les dispositions nécessaires.

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr ou au plus tard **jeudi 12 novembre 2026, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, à Paris, le

Pour l'organisme

Pour Atout France

**Signature, nom et qualité du signataire
Cachet de l'organisme**

Adam OUBUIH

.....

Directeur général

.....

Pour ordre,
Philippe MAUD'HUI
Directeur Observation, Qualité et
Développement durable

